

APRES LA 3^{EME} : CE QUE JE DOIS FAIRE AVEC MON ENFANT

Je me connecte à : <https://teleservices.ac-aix-marseille.fr/ts>

Comme au premier semestre, j'accède à l'application **Téléservices** avec mon compte « Représentant légal » **EDUCONNECT** en utilisant l'identifiant et mot de passe que j'ai conservés.

Je me détermine, avec mon enfant, sur le choix d'orientation (colonne de gauche)

ET le choix d'affectation en établissement (colonne de droite) :

Je dois IMPERATIVEMENT saisir les choix dans ORIENTATION et AFFECTATION

VŒUX ORIENTATION	VŒUX
<p>Onglet « Orientation » sur téléservices.</p> <p>Ces vœux sont étudiés par le conseil de classe du deuxième semestre début juin.</p>	<p>AFFECTATION EN ETABLISSEMENT (8 vœux précis d'établissements maximum)</p> <p>Onglet « Affectation » sur téléservices.</p> <p>Ces vœux sont traités par l'application AFFELNET et la réponse est donnée le 26 juin.</p>
<p><u>Dans l'ordre que vous décidez de saisir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2GT • 2PRO • 1CAP <p>et sans aucune obligation de cumuler deux ou trois vœux.</p> <p><u>IMPORTANT :</u></p> <p>Dans le cas où les résultats ne sont pas solides, il est conseillé de consulter le professeur principal au moment de saisir vos choix d'orientation qui seront étudiés en conseil de classe du deuxième semestre, début juin 2024.</p> <p>Rappel : en cas de désaccord avec la décision du conseil de classe sur le vœu numéro 1, vous serez reçu(e) par le chef d'établissement après le conseil de classe.</p>	<p><u>Pour recherche le nom des lycées et leurs offres de formations,</u> nous vous conseillons de saisir dans les rubriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • QUOI ? au choix : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Seconde générale ✓ Seconde pro ✓ CAP • OÙ ? la ville ou le département <p><u>IMPORTANT :</u></p> <p>Le premier vœu – quand il s'agit d'un lycée professionnel – est primordial car il bénéficie d'un bonus.</p>
<p><u>CALENDRIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 6 au 27 mai : saisie des vœux pour les voies d'orientation. • Etude des vœux et décision pendant les conseils de classe de début juin • Dès le 7 juin, IMPERATIF : accusé de réception <u>sur téléservices</u> par les parents de la décision du conseil de classe 	<p><u>CALENDRIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 6 au 27 mai : saisie des 8 vœux d'établissements maximum. <p><u>Pour la seconde générale et technologique, la saisie du lycée de secteur est obligatoire.</u></p>